

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1980)  
**Heft:** 559

**Artikel:** Excursions : à Gösgen, n'oubliez pas votre carte d'identité!  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1022521>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Petit crédit: le choc des lobbies

«Le débat ne s'engagera sans doute pas avant le printemps prochain au Conseil national. Il faudra le suivre, car on verra une fois de plus, et avec une particulière netteté, qui s'accroche imperturbablement à la doctrine du laisser-faire et qui, comme M. Furgler en l'occurrence, comprend la nécessité de certaines mesures de protection sociale.»  
Nous nagions en plein optimisme à l'époque, il y a maintenant près de deux ans (les lignes ci-dessus ont paru le 12 octobre 1978 dans DP 471), lorsque nous nous attendions pour début 1979 à la discussion des conseillers nationaux sur le projet de loi sur le crédit à la consommation<sup>1</sup>!

Nous avions des excuses: la publication du «message» du Conseil fédéral sur le sujet à mi-juin 1978 avait pu laisser croire que cette réforme indispensable sortait enfin du brouillard; au surplus, le texte officiel semblait assez clair pour permettre d'enga-

<sup>1</sup> Le crédit à la consommation? «La mise à disposition temporaire de marchandises ou de fonds destinés à l'acquisition de biens utilisables ou consommables, sous réserve du droit d'en revendiquer la propriété et, en règle générale, moyennant le paiement d'intérêts.»

ger sans attendre un débat sur les enjeux véritables d'un combat social amorcé plus de quinze ans auparavant.

Hélas, il a fallu déchanter: le projet est toujours à l'étude devant une commission adhoc du Conseil national et il semble bien que l'affrontement devant les Chambres elles-mêmes n'aura lieu que dans le courant des deux prochaines années. De fait, le pronostic quant à l'entrée en vigueur de la loi relève pratiquement du jeu de hasard!

Le retard pris dans cette mise au point juridico-politique n'est évidemment pas innocent: en coulisses, l'affrontement des lobbies bat son plein. Les banquiers par exemple s'efforcent de faire valoir le fait accompli (que serait le parc automobile helvétique sans le petit crédit?) et visant certaines dispositions du projet, proposent des amendements qui favoriseraient le maintien de leur chiffre d'affaires à son niveau actuel. Formidablement instructif, dans ces conditions, de mettre en parallèle, comme nous le faisons ci-contre, l'évolution du volume des affaires dans ce secteur et les multiples rebondissements «légaux» du débat (parlementaire ou non).

PS. Lorsque le «message» de juin 1978 mettait les points sur les «i». Quelques lignes de citation qui traduisent l'importance que nous attachons à la

question: «(...) La possibilité d'acheter sans avoir à payer immédiatement le prix exigé intéresse tout naturellement les consommateurs les moins riches, bien que des personnes plus aisées fassent de plus en plus souvent appel par commodité à ce mode de paiement. Mais le recours à ce moyen est surtout motivé par le désir de réduire l'écart entre les besoins et les moyens disponibles. Il est d'ailleurs compréhensible que les couches de la population pour lesquelles le crédit à la consommation présente le plus d'intérêt ont effectivement certains besoins à satisfaire et qu'elles désirent tout particulièrement améliorer leur niveau de vie; elles n'en sont que plus portées à surestimer leur capacité financière et à s'endetter de plus en plus. Les risques qui découlent de cette situation ont en outre un effet sur les conditions de crédit et les contrats de prêt et de vente à crédit, car les bailleurs de fonds prélevent des primes supplémentaires pour couvrir ces risques; souvent, ils imposent, dans les limites tracées par le droit positif, des clauses conçues unilatéralement en leur faveur. En général moins versé en affaires que son interlocuteur et ayant moins de connaissances juridiques que lui, l'emprunteur peut prendre des obligations excessives, même lorsque le coût du crédit n'est pas objectivement surfait et que les clauses de sûreté n'ont rien d'abusif.»

### EXCURSIONS

## A Gösgen, n'oubliez pas votre carte d'identité!

*Vous êtes saturés de voyages et d'excursions au sortir de la pause estivale? Voici tout de même quelques suggestions qui vous permettront de ne pas perdre la main jusqu'à l'année prochaine!*

*Si vous ne croyez que si vous touchez, si vous comptez parmi les St. Thomas de l'énergie, voici en effet de quoi vous faire une religion:*

*comme l'an passé, le WWF et la société coopérative APN, voyages et transports, organisent jusqu'à fin 1980 un petit lot de journées sous le signe «voir, c'est mieux qu'entendre parler» (adresse utile: Miremont 33, 1206 Genève).*

*Autant vous le dire tout de suite, vous avez déjà manqué la visite du barrage de la Grande-Dixence et surtout celle des installations d'Alusuisse à Chippis.*

*Mais il vous reste (dimanche 28 septembre) la ferme Oasis de Saxon où un agriculteur, Ber-*

*nard Rappaz se bat pour faire fonctionner une ferme écologique (agriculture biodynamique et énergies douces), l'habitat bio-climatique de Begnins dans le canton de Vaud, une maison qui capte elle-même une partie (60%) de l'énergie nécessaire à son chauffage, simplement par sa forme, sa situation et les matériaux employés (dimanche 5 octobre, avec une visite de la nouvelle EPFL), un saut à l'Institut fédéral de recherche sur les réacteurs de Würenlingen (samedi 18 octobre), et finalement une visite de la centrale nucléaire de Gösgen (samedi 15 novembre, carte d'identité obligatoire!).*